



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/12/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 13 Décembre 2017, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2017 VIREMENT DE CREDITS

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

P.MAURY (Thuir)
 J.AMOUROUX (Tresserre)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL 2017 :

- VU le vote du Budget prévisionnel Principal 2017 en date du 30 Mars 2017,
- VU l'équilibre budgétaire ainsi établi et la sincérité des comptes ainsi retracée,
- VU l'article L.2312-2 du CGCT relatif au budget communal précisant que le budget étant voté par chapitre, les transferts entre chapitres doivent faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante
- VU la délibération n°91/2017 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal 2017,

Le Président **EXPOSE** qu'au regard des prévisions budgétaires 2017 du budget principal et des engagements à respecter votés par le Conseil Communautaire, il convient de modifier les crédits budgétaires du chapitre « Charges de personnel » afin de prévoir les crédits suffisants pour couvrir les dépenses éventuelles de fin d'année, sans que le budget global n'en soit modifié.

Est proposé en DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, le virement de crédit suivant :

OBJET des virements de crédits DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitres à augmenter	Chapitres à réduire
Approvisionnement charges de personnel	Chapitre 012 Charges de personnel	Chapitre 011 Charges à caractère général
	Compte 64111 - : +5 000,00 €	Compte 611- fct 020 : - 5 000,00€
Total budget DEPENSES INCHANGE	Accusé de réception - Ministère de l'intérieur 066-246600449-20171213-115-17-VC-BP-DE	

Le Président **DEMANDE** au Conseil de valider la décision modificative présentée pour l'équilibre des opérations comptables de la section de fonctionnement.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2017

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTÉ le virement de crédits ainsi défini ci-dessus.

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE